



LE JOURNAL

ÉTÉ 2021



S O M M A I R E

Édito	3
Casier vert.....	4
Aménagements et travaux	4
Extraits des conseils municipaux	5
Éco-refuge de la Douaye	6
Eaux du caniveau.....	7
Villes et villages fleuris.....	7
Focus sur nos amis les bêtes	8
Circulation et stationnement dans le village	9
Sécurité du domicile.....	10
Règles de vie	11
Carte grise, arnaque aux faux sites administratifs	11
École des Quatre Vents	12
Focus sur les Éco-délégués du Collège de la Montcient.....	13
Services périscolaires	13
Cartes IMAGIN'R.....	13
Centres de loisirs.....	14
Caisse des écoles	15
Forum des associations.....	15
Mutuelle communale	16
Nouveau sur notre territoire de santé	16
Sport sur ordonnance	17
Permanence de notaire	18
Accueil des nouveaux Gaillonnais	18
Etat Civil.....	18
Initiatives gourmandes	19

Confirmation et précisions seront transmises ultérieurement en boîte aux lettres,
sur <http://www.gaillon-sur-montcient.fr/>
et sur <https://www.facebook.com/Gaillonsurmontcient/>



AGENDA

Samedi 4 septembre
✓ 9h30 Accueil des nouveaux Gaillonnais
✓ 10h à 12h Forum des associations

Samedi 18 septembre
Dimanche 19 septembre
✓ Journées du patrimoine
Visites sur le sentier du patrimoine
Vendredi 1 octobre
✓ Comité consultatif sécurité routière et sûreté
Samedi 9 octobre - après-midi
✓ Troc vert

Jeudi 11 novembre
✓ Cérémonie armistice
Samedi 13 novembre
✓ Bourse aux vêtements et Loto (organisés par la caisse des écoles)
Dimanche 28 novembre
✓ Marché artisanal et gastronomique

Le journal de Gaillon Été 2021

Bulletin officiel
d'informations
de la Commune
de Gaillon-sur-Montcient

Mairie de Gaillon

Tél. 01 34 74 06 58

Fax 01 30 22 06 16

mairie.gaillon.sur.montcient@wanadoo.fr

www.facebook.com/Gaillon-sur-Montcient

Permanence des élus :
sur rendez-vous

Horaires d'ouverture :

Mardi, Mercredi, Jeudi
de 8h30 à 12h00

et sur rendez-vous en
dehors de ces horaires
Fermé le lundi et le
vendredi

Rédacteur en chef :
Jean-Luc Gris

Rédaction :

Gaëlle Aubert

Marie-Christine Dubernard

Nathalie Le Gonnidec

Jean-Pierre Le Tellier

Valérie Perrier

Véronique Pipeau

Guillaume Verlinde

Régie publicitaire et publication :

Christian Tétard

06 14 84 27 10

Réalisation :



01 34 97 50 90

RCS Versailles B 495 058 000

Édito

Chères Gaillonnaises,
Chers Gaillonnais,



Après avoir profité de cette
période estivale en famille ou avec
vos amis, c'est la rentrée pour bon
nombre d'entre nous.

Vous trouverez dans votre journal municipal le point sur les
actions en cours et à venir de votre équipe municipale.

J'en profite pour saluer les nouveaux arrivants dans notre village ;
les occasions de nous rencontrer n'ont pas été nombreuses ces
derniers mois, mais nous aurons le plaisir de vous accueillir autour
d'un café-croissants lors du traditionnel rendez-vous consacré à
l'accueil des nouveaux gaillonnais le samedi 4 septembre à 9h30 en
Mairie.

Dans quelques jours, c'est la rentrée scolaire, l'école des Quatre
Vents accueille désormais soixante-quatorze élèves de la maternelle
au CM2.

Dans les dernières années, les effectifs ont progressé d'une
quinzaine d'enfants et la progression se poursuit ; en 2020, nous avons
eu le plaisir de recenser dix-sept naissances dans notre commune ;
c'est le signe d'un village où il fait bon vivre. Les équipements devront
évoluer afin d'accueillir vos enfants dans les meilleures conditions
possibles ; le conseil municipal travaille sur ce dossier et nous serons
en mesure de vous donner des nouvelles dans les prochains mois.

L'installation d'un espace multisports est en réflexion et ce projet
devrait se concrétiser dans les deux prochaines années pour la plus
grande joie de tous.

Point d'orgue de l'engagement de la municipalité en faveur de
l'environnement et du cadre de vie, après avoir obtenu deux pétales
en 2017, le jury du concours des Villes et villages fleuris s'est déplacé
dans notre village le 28 juin dernier ; nous vous ferons part du résultat
prochainement.

En attendant de vous rencontrer ou de vous croiser dans notre
beau village, toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous
souhaiter une belle et bonne rentrée.

Votre Maire,
Jean-Luc GRIS

Le casier vert



Lors de l'aménagement pour le futur Hub/Tiers Lieu, une plateforme destinée à recevoir des casiers de livraison a été réalisée sur le parking de la mairie.

A l'automne, cette plateforme va progressivement s'équiper d'un abri puis de casiers réfrigérés et connectés pour la livraison de produits locaux.

Les produits étant livrés dans des contenants recyclables (tissus, verre...), un espace sera dédié au retour des emballages consignés.

Depuis le 28 mai, et en attendant l'installation des casiers, Hélène et Rémy, les porteurs de ce projet Le Casier Vert, proposent le vendredi une livraison sur le parking de la mairie ou à domicile.

L'offre de produits s'étendra au fil des semaines, mais regroupe déjà des fruits et légumes frais de saison, des produits laitiers, des légumes secs, farine, café, conserves, boissons, produits d'entretien et d'hygiène.



Les commandes se font en ligne sur leur site : <https://www.lecasiervert.fr/>

Aménagements et travaux

Travaux « ancien abri de bus »

La vétusté de la toiture de l'ancien abri bus (et ancien lavoir de la commune) situé rue de la Montcient nous ont conduit à planifier une réfection totale de la toiture : les travaux seront effectués après les vacances d'été. Pour la sécurité de tous, les abords ont été sécurisés.

Ces travaux d'un montant de 8280 euros hors taxes consisteront à remplacer le litonnage, le chevron défilant et l'ensemble des tuiles plates. La réfection sera réalisée à l'identique.



Installation de tables de pique-nique

Fin avril, la commune a installé deux tables de pique-nique. La première est implantée dans le parc de la Mairie, derrière la salle des fêtes entre les bouleaux et près du ru de la Douaye. La seconde est positionnée sur le merlon de terre surplombant le site d'écopâturage de la Pierreuse en bordure de notre sentier du patrimoine.

Ces tables permettront à tous les Gaillonnais, les visiteurs, les promeneurs, mais aussi les randonneurs qui parcourent notre sentier du patrimoine de faire une halte dans un environnement champêtre.



Cette opération a été conduite avec l'aide technique et financière du Parc Naturel Régional du Vexin dans le cadre de l'aide au développement des équipements et des services adaptés aux différentes pratiques de randonnée.

Aménagement du cimetière communal.

Même s'il était possible de procéder à l'inhumation d'urnes dans des caveaux traditionnels dans le cimetière de la commune, cette dernière va procéder, d'ici la fin de cette année, à l'aménagement d'un espace de recueillement. L'espace sera composé d'un columbarium de douze cases évolutives, de deux bancs, d'une table de recueillement, d'une stèle et d'un jardin du souvenir.



Extraits des conseils municipaux

Compte-rendu du 10 février 2021

Débat d'orientation budgétaire 2021

Monsieur Le Maire présente l'analyse des résultats 2020 :

Résultat de fonctionnement de l'année 2020 :

- Excédent annuel de 81 630,91 €
- Excédent cumulé au 31 décembre 2020 : 181 895,91 €

Résultat d'investissement de l'année 2020 :

- Déficit annuel de 74 923,35 €
- Excédent cumulé au 31 décembre 2020 : 223 915,90 €

Monsieur Le Maire présente les hypothèses de construction du budget 2021

Budget 2021 : fonctionnement – Hypothèses de travail :

- Baisse des dotations de l'Etat par rapport à 2020
- Baisse des droits de mutation
- Revalorisation des bases locatives (fiscalité nationale) : + 0,20 %
- Pas d'évolution de la fiscalité locale (Impôts)

Budget 2021 : Investissement – Hypothèses de travail :

- Etude d'extension de l'école des Quatre Vents
- Etude aménagement city-stade
- Réfection de l'ancien abris bus
- Aménagement colombarium

Compte-rendu du 7 avril 2021

Vote du compte administratif 2020

Le Maire donne lecture des écritures dépenses et recettes réalisées au cours de l'année 2020, puis quitte la salle durant le vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'UNANIMITE

Le compte administratif 2020

Et considérant que les résultats de clôture de l'exercice 2020 sont les suivants :

- Section de fonctionnement : excédent de 181 895,91 €
- Section d'investissement : excédent de 223 915,90 €

Le résultat excédentaire de clôture de l'exercice 2020 pour les sections de fonctionnement et d'investissement est de 405 811,81 €.

Vote des taxes communales 2021

Changement dans le mode de lecture des avis d'imposition pour les administrés ; en application de l'article 16 de la loi de finance pour 2020, les parts communale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

Taxe foncière propriétés bâties en 2020

- Taux départemental : 11,58 %
- Taux communal : 16,70 %

Taxe foncière propriétés bâties en 2021

- Taux départemental : 0,00 %
- Taux communal : 28,28 %

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

Décide de maintenir les taux d'imposition pour la taxe foncière non bâti et la taxe foncière bâti pour l'année 2021 comme suit :

- Taxe foncière bâti : 28,28 %
- Taxe foncière non bâti : 33,09 % (idem 2020)

Affectation du résultat 2020

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les résultats de clôture de l'exercice 2020 par section :

Le résultat de la section de fonctionnement pour l'exercice 2020 présente un excédent de clôture de 181 895,91 €.

Le résultat de la section d'investissement pour l'exercice 2020 présente un excédent de clôture de 223 915,90 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter ces résultats comme suit :

- Affectation au 1068 (RI) : 100 265,00 €
- Affectation au 002 (RF) : 81 630,91 €
- Affectation au 001 (RI) : 223 915,90 €

RI : recettes d'investissement - RF : recettes de fonctionnement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'UNANIMITE l'affectation des résultats.

Vote des subventions 2021

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

Décide de voter les montants pour les subventions attribuées pour l'année 2021 de la façon suivante :

- Article 65548 - Contributions aux syndicats Intercommunaux : 18 291,00 €
- Article 657361 - Subvention à la Caisse des Ecoles : 8 000,00 €
- Article 6574 - Subvention aux associations : 500,00 €
- Article 6553 - Service Incendie : 400,00 €
- Article 65888 - Autre (participation centres de loisirs) : 1 189,00 €

Vote du budget primitif 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

VOTE le budget primitif pour l'année 2021 en recettes et en dépenses :

Pour la Section de Fonctionnement

- Dépenses et Recettes : 687 630,91 €

Pour la Section d'Investissement

- Dépenses et Recettes : 820 090,81 €

Décisions du Maire

De signer un contrat d'entretien des espaces verts avec l'E.S.A.T du Petit Parc domicilié 22-26 Rue des Fontenelles 78920 ECQUEVILLY, représenté par Madame Florence TOURLAND-GICQUEL pour une durée d'un an et prend effet à la date de signature soit le 28 janvier 2020. Le montant forfaitaire annuel est de 7 275 €, soit 606,25 € mensuel.

L'Éco-refuge de la Douaye

L'Éco-refuge de la Douaye, jardin communal confié en gestion à l'association « La Nature au Cœur » est un lieu ouvert où des choses ont pu se mettre en place. Avec la participation des enfants de l'école des Quatre Vents, fin novembre, un hôtel à insectes a été installé ainsi que des décorations de Noël éco-responsables pour la période des fêtes.

Les allées de promenade ont été recouvertes de broyat provenant de la coupe d'arbres réalisée dans la commune. Des graines de fleurs mellifères ont été semées, des végétaux ont été identifiés au fil de leur floraison, la haie avec une propriété voisine a été complétée d'arbustes locaux achetés grâce à une subvention du PNR, des livres sur l'environnement ont été acquis tout au long de l'année par l'association et sont mis à disposition dans la boîte à livres. Des graines sont régulièrement déposées par les visiteurs dans la boîte à graines et La Nature au cœur met aussi à disposition des balles de graines acquises dans ce but.

Douze mois d'exposition de grands tirages photographiques sont exposés grâce à nos partenaires la commune de Gaillon-sur-Montcient, le PNR du Vexin Français, So'Bio Etic et 1 % for the planet. Six photographes du territoire ont exposé chacun deux mois, sur des thèmes environnementaux, oiseaux, mammifères, insectes, paysages, végétaux, amphibiens. Les images sont réalisées sur le territoire mettant en avant sa formidable biodiversité.

Dans le cadre de la fête de la nature, un troc vert, un atelier du PNR et une exposition collective avec présence des photographes ont eu lieu.

Nous sommes heureux de constater que les visiteurs, gaillonnais ou extérieurs se sont appropriés les lieux tout en les respectant. Anciens, enfants, familles, beaucoup de monde parcourent les allées en observant les changements de la nature au cours des saisons dans le calme des lieux. « Quand on est là, on est un peu ailleurs » selon un visiteur. Des villages alentours s'inspirent de notre lieu pour le décliner.

Actus de l'association

- sauvetage de plus de 330 poules pondeuses de réforme ayant trouvé des familles dans la région,
- installation d'un potager à l'école des Quatre Vents,
- signature d'une convention d'accompagnement avec le collège de Gaillon.

➤ Adhésions et dons sont déductibles à 66 % des impôts, l'association met aussi en vente des nichoirs dans des caisses de bois de récupération.



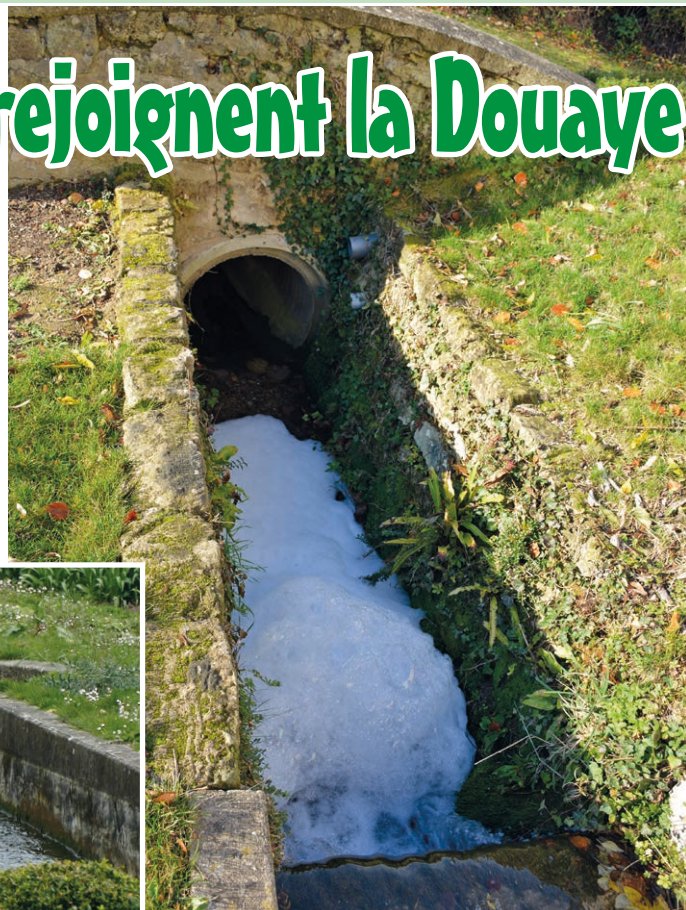
Les eaux du caniveau rejoignent la Douaye

Le ru de la Douaye traverse le centre du village puis le parc de la mairie avant de rejoindre la Montcient dans l'enceinte du Golf de la Chouette.

Malheureusement nous constatons encore trop souvent dans la Douaye des pollutions ponctuelles (eau souillée, mousse, divers déchets) peut-être par manque d'information ?

Il faut donc savoir que, dans le centre du village, les eaux qui se déversent dans les caniveaux et avaloirs, finissent dans le ru de la Douaye, puis dans la Montcient.

Il convient à chacun de ne pas laisser s'échapper de polluants pouvant rejoindre les caniveaux dans les rues, car une fois dans le réseau d'eau pluviale, nos cours d'eau seront impactés et toute la faune et la flore qui en dépendent.



Villes et Villages Fleuris



Le label de qualité de vie "Villes et Villages Fleuris" récompense l'engagement des communes en faveur de la place accordée à la nature et aux végétaux dans l'aménagement des espaces publics.

Les "Trophées Yvelinois" propres à notre département, complètent le label afin de mettre en valeur les initiatives originales et respectueuses de l'environnement, et proposent aux communes participantes un accompagnement (conseils, formations, visites pédagogiques).

Le Département a mis en place une échelle d'évaluation de 1 à 5 pétales. Le 5^e pétale vient reconnaître la maturité dans les aménagements et pratiques durables.

Les communes 5 Pétales sont proposées à la Région en vue de l'attribution de la 1^{re} Fleur.

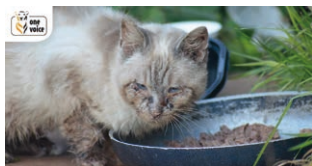
En 2017, pour sa première participation, la commune avait été récompensée de 2 pétales, mettant en avant le fleurissement du cœur de village et la biodiversité pour le site de la Pierreuse.

La situation sanitaire n'ayant pas permis l'organisation du concours de 2020, en contrepartie le département a proposé aux petites communes un don de végétaux issus de pépinières locales. Notre commune a ainsi pu béné-

ficier d'un don de vivaces (rosiers, lavandes, géranium, heuchère etc.) des pépinières de Feucherolles et Lainville, sont venues compléter les parterres du parc de la mairie.

En 2021, la commune a souhaité renouveler sa participation au concours, avec les thèmes cœur de village et jardin partagé (Éco-refuge). Le jury est passé le 28 juin, nous ne manquerons pas de vous informer du résultat en fin d'année.





Focus sur nos amis les bêtes

La commune souhaite sensibiliser les habitants sur l'importance de la stérilisation de nos animaux de compagnie et surtout les chats.

Pourquoi les chats allez-vous nous demander? et bien:

- Savez-vous que l'errance féline (ou chat errant non stérilisé et non identifié) correspond à 11 millions d'individus en France!
- Savez-vous qu'une seule chatte et ses filles peuvent théoriquement donner naissance à plus de 10000 chatons en 7 ans!
- Savez-vous que le quotidien de ces chats errants est la faim, le froid, la souffrance et encore et toujours la reproduction! Nous invitons donc tous les propriétaires à stériliser et identifier (obligatoire légalement sous peine de 750 euros d'amende) son animal de compagnie.

Stériliser: évite la prolifération.

Identifier: permet de retrouver son animal en cas de perte, vol (attention, en forte recrudescence en France). Ne pas oublier de mettre I-CAD (fichier national d'identification) à jour en cas de changement de coordonnées postales ou téléphoniques.

L'association CATS LIKE, basée à Meulan-En-Yvelines qui œuvre surtout contre l'errance féline propose un

partenariat avec un vétérinaire de JOUY LE MOUTIER (Clinique Vétérinaire Docteur Ahr, 80 bis Avenue des Bruzettes, 95280 JOUY LE MOUTIER – Tél. : 01 30 30 42 02) pour stériliser ET identifier son chat à des prix moindres (sur justificatif de domicile).

- Pour une chatte: 100 euros → stérilisation et tatouage
- Pour un chat: 75 euros → castration et tatouage

Pour rappel, ci-dessous des sites gratuits en cas de perte de son animal:

- Solidarité animaux 78
- Pet'alert (gratuit si on dépose une demande en différé 24h)
- vigipets (la fourrière)
- patte en cavale
- chat-perdu.org
- contacter les refuges locaux

Et vous pouvez nous contacter sur la page Facebook de la commune pour diffuser l'annonce de perte.

On ne le répétera jamais assez: identifiez votre animal et il sera retrouvé!

Pour une urgence vétérinaire: 3115 ou www.urgences-veterinaires.fr

Et dernière chose: ADOPTEZ plutôt qu'ACHETER !

Rappel ! Réglementation pour les propriétaires de chiens dangereux

Si vous êtes propriétaire ou détenteur des chiens ci-dessous :

Chiens de 1^{re} catégorie ou chiens d'attaque

- Staffordshire terrier (pit-bull)*
- American Staffordshire terrier (pit-bull)*
- Mastiff ou Boerbulls *
- Tosa *

* S'ils ne sont pas inscrits au L.O.F (Livre des Origines Françaises)

Chiens de 2^e catégorie ou chiens de défense ou de garde

- Staffordshire terrier *
- American Staffordshire terrier *
- Tosa *
- Rottweiler (inscrits ou non au L.O.F)

* s'ils sont inscrits au L.O.F (Livre des Origines Françaises)

Vous devez accomplir depuis le 1^{er} janvier 2010, les démarches suivantes en Mairie:

- Obtenir un permis de détention du chien.
- Obtenir un permis provisoire de détention du chien si celui-ci n'a pas encore l'âge de l'évaluation comportementale (entre 8 mois et 1 an).

■ Faire faire une évaluation comportementale du chien par un vétérinaire agréé. (la liste des vétérinaires agréés est disponible en Mairie).

■ Obtenir une attestation d'aptitude à détenir le chien. Elle est obtenue après une journée de formation sur l'éducation et le comportement canins auprès d'un formateur agréé. (la liste est disponible en Mairie).

■ Faire une déclaration de morsure par un chien dangereux ou non. Tout propriétaire ou détenteur d'un chien qui a mordu doit en faire la déclaration à la Mairie du lieu de résidence du propriétaire ou détenteur du chien.

Nous vous rappelons que la stérilisation des mâles et femelles de 1^{re} catégorie est OBLIGATOIRE.

Les chiens de 1^{re} et 2^e catégories doivent OBLIGATOIREMENT ETRE MUSELES ET TENUS EN LAISSE par une personne MAJEURE.

L'accès aux transports en commun, aux lieux et locaux ouverts au public est INTERDIT aux chiens de 1^{re} catégorie.



Comportement sur l'espace public : Rappels aux propriétaires

L'arrivée d'un animal de compagnie dans une famille est un moment de pur bonheur pour tous. Avec la naissance du chiot, arrivent les premières promenades. C'est le moment de faire son éducation comme vous-même avez été éduqué par vos parents afin de devenir l'adulte responsable que vous êtes.

Profitez-en pour lui enseigner les règles de base :

- Tenez-le en laisse afin qu'il ne perturbe pas les personnes ou autres animaux que vous allez croiser et ainsi risquer un accident.

■ Ramasser ses déjections afin que notre cadre de vie soit toujours aussi agréable et que trottoir ne s'écrive pas "crottoir". Nous savons que vous avez à cœur d'offrir à vos enfants et voisins le meilleur cadre de vie possible, alors faites un geste en leur faveur.

La municipalité reconnaissante.

Sanction prévue par la loi: les personnes prises en flagrant délit sont passibles d'une contravention d'un montant de 68 €.

Circulation et stationnement dans le village



Circulation

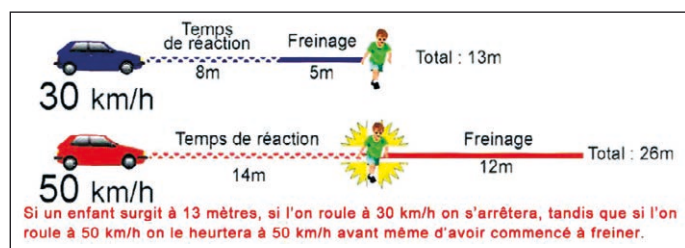
Le saviez-vous ?

La vitesse dans Gaillon-sur-Montcient est limitée à 30 km/h. Bien souvent, cette obligation n'est pas respectée et met en danger les autres usagers (conducteurs, cyclistes et piétons). Savez-vous qu'en roulant

à 30 km/h il faut 13 mètres pour s'arrêter complètement alors qu'à 50 km/h il vous faudra 28 mètres ?

Il est prouvé qu'à 30 km/h le champ de vision est plus élargi ; lorsque l'on voit l'encombrement de nos trottoirs, cela a une importance cruciale afin d'éviter de percuter un enfant qui court après son ballon ou son animal de compagnie.

En dehors de la signalétique, peu de contraintes sont imposées aux propriétaires de véhicules à moteur. Le bon sens et la prudence devraient prévaloir mais ce n'est pas toujours le cas.



Stationnement

Nous sommes de plus en plus souvent amenés à intervenir sur des situations qui mettent en danger les piétons, bien souvent obligés de descendre du trottoir et d'emprunter la chaussée pour se déplacer. Ces situations sont inacceptables et Monsieur le Commissaire a été sollicité pour sanctionner les contrevenants.

De même, le stationnement sur chaussée est dangereux et nous voyons régulièrement plusieurs véhicules garés à la suite empêchant les autres véhicules de se croiser...

Même si le stationnement n'est pas réglementé et matérialisé spécifiquement dans le village, la loi et le Code de la route s'appliquent indifféremment que l'on soit en ville ou dans un village. Trop souvent des véhicules sont stationnés dans des endroits où la visibilité et le croisement sont difficiles. Des courriers sont régulièrement déposés sur le pare-brise des contrevenants... papiers que l'on retrouve régulièrement sur la chaussée !

En dehors du stationnement gênant, de plus en plus de véhicules sont laissés de façon ininterrompue sur la chaussée ou les trottoirs ; ce stationnement permanent ou abusif est sanctionné par une amende de seconde classe et peut entraîner une mise en fourrière. La durée au-delà de laquelle vous pouvez être sanctionné est de sept jours, mais les communes ont la possibilité de réduire ce délai... et nous l'envisageons sérieusement...

La sécurité du domicile



Bien fermer son domicile y compris le garage quand on s'absente, même si ce n'est pas pour longtemps ; lorsqu'on est chez soi, ne pas laisser les portes et les fenêtres ouvertes sans surveillance... même si vous êtes dans votre jardin.

Appeler le 17 si des personnes suspectes sont repérées ou si des bruits suspects sont entendus la nuit.



Opération tranquillité vacances... y compris en dehors des congés scolaires.

Pour bénéficier de la surveillance de votre résidence en votre absence, il suffit soit de télécharger le formulaire en ligne et de le remplir, puis ensuite le communiquer à la Police, soit en se déplaçant au commissariat, soit en l'envoyant par mail à l'adresse suivante : police-les-mureaux@interieur.gouv.fr
A noter que ce dispositif est valable toute l'année, même hors vacances scolaires.

Dispositif de prise en charge à distance des victimes (pré-plainte)

La pré-plainte en ligne est un dispositif destiné à améliorer l'accueil des victimes d'infractions.

Il permet un signalement immédiat des faits commis, tout en réduisant, par la prise de rendez-vous, le délai d'attente lors du dépôt de plainte dans les locaux de la police ou de la gendarmerie.

Pour des raisons d'efficacité et des impératifs d'enquête, ce dispositif est réservé aux atteintes contre les biens dont la victime ne connaît pas le ou les auteurs des faits (vols, dégradations, escroqueries...).

Les situations d'urgence qui nécessitent une intervention immédiate des services de police ou de gendarmerie ne doivent pas passer par la pré-plainte en ligne. Sont également exclues de ce dispositif les plaintes contre personnes connues ou dénommées, car elles peuvent justifier un traitement immédiat et une interpellation rapide de l'auteur.

Conseils pour éviter les cambriolages

Compliquez la tâche des voleurs !

- Serrure multipoints, certifiée A2P impossible alors de faire céder la porte au pied de biche
- Renforcez la porte : les cambrioleurs peuvent découper la porte pour éviter la serrure multipoints. Porte blindée, poser un blindage sur votre porte, un encadrement métallique ou encore des paumes tridimensionnelles
- Les portes doivent résister plus de 5 minutes
- Vitres anti-effraction

Au quotidien, protégez les accès

- Système de fermeture fiable
- Moyen de contrôle visuel (œilleton, visiophone)
- Entrebâilleur
- Fermez les volets en cas d'absence
- Installation équipements adaptés : barres de volet, grilles sur les fenêtres non protégées par des volets, éclairage programmé à l'aide de minuteurs, des détecteurs de présence, système d'alarme.

Restez vigilant !

- Changer les serrures de votre domicile en cas d'emménagement ou de perte de clés.
- Fermez la porte d'entrée à double tour, même lorsque vous êtes chez vous.
- Ne pas laisser de clé sur une serrure intérieure de porte vitrée.
- Relisez attentivement votre contrat d'assurance habitation (couverture et protections à respecter).
- Assurez vous de l'identité de la personne qui se présente à votre domicile ; en cas de doute, ne la faite pas entrer et proposez-lui de repasser afin de pouvoir vous assurer de son identité en contactant le commissariat, la mairie ou vos voisins

Numéros utiles

Le 17 : police secours
Opposition cartes bancaires : 0892 705 705
Opposition chéquier : 0892 68 32 08
Téléphones portables volés : S.F.R : 10 23 - ORANGE : 0 800 100 740
BOUYGUES TELECOM : 0800 29 10 00

DISPOSITIFS DE PRISE EN CHARGE À DISTANCE DES VICTIMES

VOUS SOUHAITEZ DÉPOSER UNE PRÉ-PLAINTE OU EFFECTUER UN SIGNALEMENT SUITE À DES FAITS DONT VOUS ÊTES TÉMOIN OU VICTIME.

VOUS POUVEZ PROCÉDER À UNE DÉCLARATION EN LIGNE PAR L'INTERMÉDIAIRE DE L'UN DES TÉLÉSERVICES SUIVANTS.

Je souhaite déposer une pré-plainte pour une atteinte aux biens ou une discrimination dont l'auteur est inconnu PRÉ-PLAINTE EN LIGNE : www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/	
Je souhaite signaler des violences sexuelles ou sexistes PVSS : https://www.service-public.fr/cmi	#NoRienLaisserPasser
Je souhaite signaler un contenu ou un comportement illicite sur internet PHAROS : www.internet-signalement.gouv.fr/PortailWeb/planets/AccueilInput.action	PHAROS
Je souhaite signaler une fraude à la carte bancaire Je suis en possession de ma carte bancaire mais je ne suis pas à l'origine des achats en ligne PERCEVAL : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46526	PERCEVAL
Je suis victime d'une escroquerie INFO ESCROQUERIES : 0 805 805 817	INFO ESCROQUERIES
Je souhaite signaler une malveillance sur internet Je suis victime de spam électronique, piratage d'un compte, hameçonnage, arnaque au faux supports techniques, proposition d'emploi non sollicitée, rançongiciels, fausse offre d'emploi CYBERMALVEILLANCE : www.cybermalveillance.gouv.fr	CYBER MALVEILLANCE
Je souhaite signaler un changement de comportement d'une personne pouvant conduire à sa radicalisation RADICALISATION : 0 800 005 696 ou www.interieur.gouv.fr/Dispositif-de-lutte-contre-les-filieres-djiha-distes/Assistance-aux-familles-et-prevention-de-la-radicalisation-violente/Votre-signalement	RADICALISATION
Je suis victime d'un contentieux commercial Je suis victime d'un problème de consommation, de qualité ou de sécurité de produits commerciaux DGCCRF : www.economie.gouv.fr/dgccrf	DGCCRF

RAPPEL : EN CAS D'URGENCE NÉCESSITANT L'INTERVENTION IMMÉDIATE DE LA POLICE COMPOSEZ LE 17

Règles de vie

Nuisances sonores, petits rappels des règles de bon voisinage

Les nuisances sonores sont réglementées par arrêté préfectoral

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, tels que taille-haies, tronçonneuses, tondeuses, perceuses, etc. sont autorisés aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Les propriétaires d'animaux, en particulier les chiens, sont également tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Contrairement aux idées reçues, les nuisances sonores ne se limitent pas à ce que l'on appelle communément "Tapage nocturne" il peut aussi s'agir de tapage diurne ou bruit de comportement.

La notion de nuisances sonores s'applique aux bruits troublant la tranquillité entre le coucher et le lever du soleil en principe entre 22h et 7h (tapage nocturne) et entre 7h et 22h (tapage diurne). Le tapage nocturne concerne tout bruit perçu d'une habitation à l'autre ou en provenance de la voie publique. Les articles R. 623-2 et R. 1334-31 du Code pénal instituent une amende de 3e classe (450 € au plus) pour réprimer les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui. L'auteur de tapages peut également être condamné au versement de dommages et intérêts.

En cas d'impossibilité d'établir un dialogue avec la ou les personnes incriminées, n'hésitez pas à composer le 17 (Police-secours).



Interdiction de brûler les déchets verts

Que faire de ses déchets verts ?

Il est possible :

- de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps,
- de les déposer conformément aux règles mises en place par la commune (déchetterie ou collecte sélective).

Il est interdit :

- de les brûler à l'air libre,
- de les brûler avec un incinérateur de jardin.

Pourquoi cette interdiction ?

Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment).

Par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence neuve.



Il faut également tenir compte des possibles troubles de voisinage (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie.

En cas de non-respect de l'interdiction

Il est possible d'alerter la mairie en cas de non-respect de l'interdiction de brûler les déchets verts chez soi.

La personne qui brûle des déchets verts à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 € maximum. Si ses voisins sont incommodés par les odeurs, ils peuvent par ailleurs engager votre responsabilité pour nuisances olfactives.

Carte grise, arnaque aux faux sites administratifs

L'intégralité des demandes liées à la carte grise est à effectuer sur internet sur le site officiel : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/> et UNIQUEMENT SUR CE SITE !

Attention, d'autres sites trompeurs proposent des services d'aide aux démarches administratives mais avec des frais d'assistance ou de traitement de dossier, alors que sur le site

officiel de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) www.ants.gouv.fr, les démarches sont gratuites.

Les personnes préférant bénéficier d'un accompagnement peuvent s'adresser à un garagiste agréé par la préfecture.



L'école des Quatre Vents

L'école des Quatre Vents s'est de nouveau engagée pour la sensibilisation des enfants au respect de l'environnement. Cette année, les enseignantes et les enfants ont fleuri l'école en recyclant des matériaux. Les maternelles ont choisi de peindre des palettes pour créer de jolies jardinières, les enfants de cycle 2 ont réalisé des fleurs avec des bouteilles en plastique et les plus grands ont transformé des pneus de voitures en jardinières originales.

D'autres projets ont été reconduits, avec la collaboration de partenaires précieux, œuvrant pour le respect de la nature dans notre village particulièrement.

Monsieur Christophe Lartige a travaillé avec les CP-CE1-CE2 autour du potager de l'école. Les enseignantes tiennent à le remercier chaleureusement pour son investissement. À travers son association La Nature Au Coeur, ses actions et l'Éco-refuge de la Douaye dont il s'occupe, il défend les animaux et protège la biodiversité.



Madame Marie-Christine Dubernard a travaillé de nouveau cette année avec les CM1-CM2, autour du thème de l'eau. Grâce à ses interventions, les enfants découvrent leur environnement proche, notre village. Ils apprennent à connaître la faune et la flore qui s'y trouvent et sont sensibilisés à l'impact de l'homme sur l'environnement, à l'importance de le respecter et à la possibilité d'agir, chacun à son échelle. L'équipe pédagogique remercie Marie-Christine pour sa collaboration et la grande disponibilité dont elle fait preuve tous les ans.

Le respect et la protection des animaux sont des sujets qui sont chers aux enseignantes de l'école. C'est pourquoi chaque année, une action en faveur des animaux est initiée. Cette année, une collecte a été organisée dans l'école au profit de la SPA d'Orgeval. Ont été récoltés principalement des couvertures, des paniers, de la nourriture et de la lessive. Les enseignantes souhaitent remercier les élèves et les familles pour leur participation.

Focus sur les Éco-délégués du Collège de la Montcient

- Porter des projets pour améliorer la biodiversité, diminuer l'impact énergétique de l'établissement, promouvoir des gestes éco-responsables de l'ensemble de la communauté éducative, sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire, promouvoir des actions.
- Être ambassadeur auprès des services, des responsables et des instances de l'établissement, ainsi que des partenaires extérieurs.
- Restituer les actions menées, contribuer à leur évaluation et à leur valorisation.
- Transmettre des informations et des connaissances à leurs camarades.

Les actions au collège

Au collège de la Montcient, il y a 30 élèves éco-délégués (élèves volontaires, tous niveaux et toutes classes confondues). Ils se réunissent régulièrement avec les adultes du collège et avancent ensemble sur des projets.

Au début du mois d'avril, des élèves éco-délégués ont planté des bulbes pour fleurir l'établissement avec l'aide de M. Pereira.



Les éco-délégués ont d'autres projets en cours :

- Création d'un potager
- Mise en place de ruches
- Installation d'un poulailler

Le collège a également la chance de bénéficier d'un partenariat avec une association de Gaillon-sur-Montcient : la Nature au cœur portée par Christophe Lartige.

*Mme Crucy (CPE) et les élèves éco-délégués
du Collège de La Montcient*

Services périscolaires



La rentrée 2020-2021 a lieu le jeudi 2 septembre 2021 à l'école des Quatre Vents.

Depuis cette année, les inscriptions scolaires ont lieu en Mairie dès le mois de janvier ; cela nous permet d'évaluer les effectifs et d'organiser au mieux la rentrée scolaire.

Nous vous rappelons que l'inscription de vos enfants est obli-

gatoire et à renouveler tous les ans.

Les inscriptions périscolaires (restauration scolaire, garderie et étude) sont annuelles mais vous avez toujours la possibilité de modifier ces réservations par le biais du cahier périscolaire de votre enfant.

Simple et rapide :

Pour régler vos factures de cantine, garderie et étude en toute quiétude, connectez-vous sur le site : www.payfip.gouv.fr (attention !! anciennement : tipi.budget.gouv.fr) Bonne rentrée à toutes et à tous !

Cartes IMAGIN'R



La commune prend en charge une partie des cartes Imagin'R pour les enfants de la commune fréquentant le collège de la Montcient ou les lycées des Mureaux (François Villon et Jacques Vaucanson).

La participation de la commune est de :

- 45 euros par carte + 10 % aux familles à partir de 3 enfants pour le collège de la Montcient.
- 100 euros par carte + 10 % aux familles à partir de 3 enfants pour les lycées François Villon et Jacques Vaucanson des Mureaux.
- 4 euros par carte pour la gestion administrative.

Cette réduction vous est appliquée directement lors du règlement de votre abonnement à Combus :

CTVMI - Agence Navigo
2, impasse Sainte Claire Deville
782500 Mantes-la-Jolie
Tél. : 01 30 94 34 22

Centres de loisirs



La commune de Gaillon-sur-Montcient n'a pas de centre de loisirs. Depuis 2019, sur justificatif (facture acquittée) il est possible de se faire rembourser 5 euros par jour et par enfant (limité à 30 jours sur l'année civile) pour un accueil sur un centre de loisirs agréé. Vous trouverez ci-dessous les centres de loisirs les plus proches de la commune :

➤ Tessancourt-sur-Aubette

(3 à 11 ans) 4, Ter Route de Condécourt - 78250 Tessancourt sur Aubette - Tél.: 01 34 74 22 15
https://www.ifac.asso.fr/Accueil-de-loisirs-de-Tessancourt?id_intranet=890&var_mode=calcul
7h30-19h les mercredis et vacances scolaires (lundi au vendredi)
Fermeture en août - Ouverture d'un nouveau centre en septembre 2021



➤ Hardricourt

(3 à 12 ans) 14, rue Chanteraine - 78250 Hardricourt - Tél.: 01 34 74 19 10
<https://portail-animation.ufcv.fr/accueil-loisirs-hardricourt/>
7h00-19h



➤ Jambville

(3 à 12 ans) Château de Jambville - 78440 Jambville
https://www.ifac.asso.fr/Accueil-de-loisirs-de-Jambville?id_intranet=928&var_mode=calcul
7h30-19h les mercredis et vacances scolaires (lundi au vendredi)
Fermeture 3 premières semaines d'août et vacances Noël



➤ Meulan-en-Yvelines

(3 à 12 ans) 19 bis, rue des Anonciades - 78250 Meulan-en-Yvelines
Uniquement enfants scolarisés école public à Meulan
https://www.ifac.asso.fr/Accueil-de-Loisirs-de-Meulan-en-Yvelines?id_intranet=1301



➤ Juziers

(3 à 12 ans) 8, Square Baroche - 78820 Juziers
<https://portail-animation.ufcv.fr/accueil-loisirs-juziers/>
7h00 - 19h - Fermeture: entre Noël et Jour de l'an



La caisse des écoles



La fonction de la Caisse des Ecoles est de soutenir les projets de l'école des Quatre Vents (sorties scolaires, animations, classes de découverte, achat de matériel) à travers les bénéfices des manifestations organisées chaque année.

L'objectif principal, fixé par la nouvelle équipe, est de permettre le départ en classes de découverte tous les trois ans des enfants scolarisés à l'école des Quatre Vents (CP, CE1, CE2, CM1 et CM2). Financièrement, la caisse des écoles prend ainsi en charge 75 % du coût, le solde restant à la charge des familles.

Constituée de membres élus (conseillers municipaux, représentants des sociétaires), de membres désignés par le Maire (représentante du préfet) ou de membre de droit (Directrice de l'école des Quatre Vents):

Président: Jean-Luc GRIS (Maire).

Vice-présidente: Marie-Christine DUBERNARD (1^{re} adjointe au Maire).

Représentante du préfet: Denise ROUYER.

Direction de l'école des Quatre Vents: Séverine LAGACHE.

Membres élus du conseil municipal:

- Sophie CARMES
- Martine JEUDY
- David FEDEL

Membres élus des représentants des sociétaires:

- Céline ARIXI
- Audrey GREMILLON
- Katuscia QUINIOU
- Marie-Line VION

Présidente d'honneur:

- Pierrette CALTOT

Comment pouvez-vous nous aider?

- En venant aux différentes manifestations qui rythment l'année.
- En proposant votre aide pour ces manifestations.
- En effectuant un don au profit de la caisse des écoles (à l'ordre de la régie mixte de la Caisse des écoles de Gaillon-sur-Montcient).

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez aux actions de la caisse des écoles en faveur des enfants de l'école des Quatre Vents.

Forum des associations

Après une année blanche, les associations sportives et culturelles: l'A.G.Y.S 78 (gymnastique et danse de salon), la bibliothèque, la CAPOEIRA, les mardis récréatifs, l'Union Nationale des Anciens Combattants, la sophrologie, la gymnastique bien-être, le KRAV-MAGA, l'A.S de Seraincourt, le club d'aviron, la compagnie d'arc d'Hardricourt, le club d'athlétisme, seront heureuses de vous retrouver à l'occasion du forum qui aura lieu :

**le samedi
4 septembre 2021
de 10h00 à 12h00
dans la salle des fêtes**



Mutuelle communale

La Mairie de Gaillon-sur-Montcient se mobilise pour ses habitants.

De nombreuses personnes n'ont pas accès à une complémentaire santé.

Dans ce cadre, la municipalité organise une réunion d'information le samedi 4 septembre 2021 toute la journée dans la salle des fêtes. Cette offre promotionnelle "santé communale" permet aux Seniors (60 ans et +) ainsi qu'aux travailleurs indépendants (Agriculteurs, Artisans, Commerçants et Professions libérales) de bénéficier d'une réduction de 25 % sur leur cotisation.



La complémentaire Santé de votre commune à tarif négocié



La Mairie Gaillon-sur-Montcient se mobilise pour ses habitants.

Réunion d'information
le samedi 4 septembre 2021 toute la journée
Offre promotionnelle santé communale
Les Seniors (60 ans et +) ainsi que les
travailleurs indépendants
(Agriculteurs, Artisans, Commerçants
et Professions libérales)
bénéficient d'une **réduction de 25 %***
sur leur cotisation.

Mme FREULON-PETIT Vanessa
Chargée de clientèle Axa France Épargne et Protection
06 30 64 03 35
vanessa.freulonpetit@axa.fr

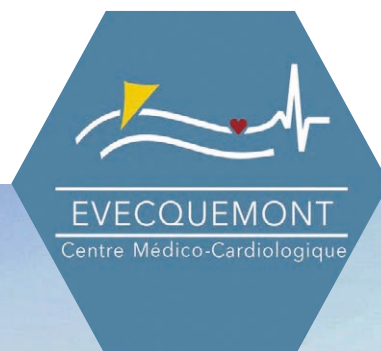
AXA France Vie : Société anonyme au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 R.C.S. Nanterre - AXA Assurances Vie Mutuelle : Société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes - Siren 353 457 245. Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex - Entreprises régies par le Code des Assurances - ANPERE - Association Nationale pour la Prévoyance, l'Épargne et la Retraite - Association déclarée régie par la loi de 1901 - Siège : Immeuble AXE ÉTOILE - 103 - 105 rue des Trois Fontaines 92000 Nanterre. AXA France IARD, S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre - AXA Assurances IARD Mutuelle : Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 099 300. Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92 727 Nanterre Cedex.
*Offre valable jusqu'au 31.08.2021 et réservée aux nouveaux clients en Santé.



Du nouveau sur notre territoire de santé

Depuis le début du mois d'avril, le Centre Cardiologique d'Évecquemont a ouvert un Hôpital de Jour Gériatrique. Le service proposé permettra au patient de bénéficier d'une évaluation médicale et psychosociale en un minimum de temps et de déplacements.

Et, depuis le début du mois de mai, le Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan-Les Mureaux a ouvert un centre d'accueil de jour sur le site Châtelain Guillet destiné à accueillir les personnes âgées atteintes de la Maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés.



Le sport sur ordonnance

Mise en place en septembre 2021 à Jambville et à Gaillon Sur Montcient d'un programme de 3 mois de remise en activité physique.

Adaptés aux besoins de chacun, les ateliers d'activité physique adaptée permettent aux personnes souffrant de pathologies chroniques, d'obésité ou d'hypertension une remise en forme personnalisée. Chapoté par le Comité Départemental Olympique et sportif des Yvelines, le dispositif qui s'inscrit dans celui de Prescri'forme (sport sur ordonnance en Ile-de-France), est encadré par des éducateurs sportifs diplômés en Activité Physique Adaptée.

Une ordonnance du médecin traitant est impérative pour participer aux deux ateliers hebdomadaires d'une heure pendant 3 mois. Ces ateliers collectifs de 10-12 personnes vous feront découvrir plusieurs types d'activité physique : équilibre, assouplissements, relaxation, renforcement musculaire doux, travail postural...

N'hésitez pas à prendre contact dès maintenant avec le CDOS 78 car les places sont limitées!!!

Un dossier d'inscription, ainsi qu'un formulaire de prescription à faire remplir par votre médecin généraliste ou spécialiste vous seront envoyés.



Le Mardi à Jambville et le jeudi à Gaillon sur Montcient

Vous êtes suivi(e) pour une pathologie chronique, de l'hypertension ou un surpoids ?

LE SPORT SUR ORDONNANCE EST FAIT POUR VOUS

Vous êtes intéressé(e), parlez-en à votre médecin !

Sportsante.yvelines@franceolympique.com – 0139077867 ou 0670499631 – Cours dans la salle des fêtes de Jambville le mardi de 10h à 11h et le jeudi dans la salle des fêtes de Gaillon-sur-Montcient de 14h à 15h.

Cette initiative portée par le CDOS78 s'inscrit dans un partenariat avec 7 communes avoisinantes : Breuil-en-Vexin, Gaillon-sur-Montcient, Lainville-en-Vexin, Jambville, Oinville-sur-Montcient, Tessancourt-sur-Aubette.



**CDOS
YVELINES**

**STRATÉGIE
NATIONALE**

**SPORT
SANTÉ
2019-2024**



LE CDOS 78 EN PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES DE JAMBVILLE, BRUEIL EN VEXIN, GAILLON SUR MONTICIENT, LAINVILLE EN VEXIN, MONTALET LE BOIS, OINVILLE SUR MONTICIENT ET TESSANCOURT SUR AUBETTE VOUS PROPOSENT A PARTIR DE SEPTEMBRE 2021 DES SÉANCES GRATUITES D'UNE HEURE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE

(uniquement sur prescription médicale)

Inscription et renseignements

sportsante.yvelines@franceolympique.com

06.70.49.96.31 ou 01.39.07.78.67

Permanence de notaire

La Maison de Justice et du Droit du Val de Seine, en partenariat avec la Chambre Interdépartementale des Notaires de Versailles, met à disposition une permanence mensuelle de notaire. Cette permanence gratuite permet de renseigner les usagers du territoire sur leurs droits en rapport avec les missions du notaire.

La permanence se tient le 2^e jeudi du mois de 14h à 17h sur rendez-vous à la Maison de la Justice et du Droit du Val de Seine, 79, bd Victor Hugo 78130 Les Mureaux (01 34 92 73 42).

Le rôle du notaire consiste à authentifier les actes et les contrats passés devant lui et à les conserver. Dans le cadre de cette permanence, il intervient pour informer gratuitement dans plusieurs domaines du droit, notamment :

- La famille (contrat de mariage, adoption, testament, succession, patrimoine...).
- L'immobilier (vente, donation, hypothèque, SCI...).
- L'entreprise (conseils dans le domaine juridique, fiscal et patrimonial).



point-justice
informer, orienter, aider



Vie Quotidienne

Accueil des nouveaux Gaillonnais



Dans une ambiance conviviale et privilégiée, les nouveaux Gaillonnais sont invités à venir partager un petit-déjeuner avec Monsieur le Maire et les élus, **samedi 4 septembre à 9h00**.

Cet événement sera l'occasion d'échanger librement avec l'équipe municipale, de découvrir les atouts du village, les associations présentes au Forum et de vous faire connaître.

Etat Civil



Bienvenu aux p'tites gaillonnaises et aux p'tits gaillonnais !

- Eden NERTHOMB le 25 janvier 2021
- Wassim BAGGARY le 23 février 2021
- Aleyna NICHOL le 22 mars 2021
- Fahim SANSPOIL le 26 mars 2021
- Lisa BATTEUX le 9 mai 2021
- Chloé BAILLY le 26 mai 2021



Vive les mariées !

- Eric NGALEU NZEPA et Thikeyi DOGO le 5 juin 2021

Ils nous ont quittés :

- Monsieur Patrick JEUDY le 19 janvier 2021
- Monsieur Jean-Michel LEMAIRE le 4 mars 2021
- Monsieur Didier GRIE le 31 mars 2021

Des initiatives gourmandes...

Au sein de notre village, ils sont plusieurs à œuvrer pour régaler vos papilles

Commerces ambulants pour certains, ils proposent leur service de vente au plus près des Gaillonnais en s'installant sur le parking de la mairie. Leur venue anime l'espace de quelques heures la vie du village et permet de créer du lien social entre les habitants.



Thomas, plus connu sous le diminutif de « Thom' » par ses fidèles clients stationne depuis 2008 son camion pizza O'Bayou, tous les jeudis de 18h à 21h. En lui rendant visite, vous n'aurez que l'embarras du choix pour choisir votre pizza parmi les 33 proposées à la carte. Vous pouvez aussi passer commande au 06 78 88 22 75.



La rôtisserie des Gravier

tenu par Pascal Gaussier est présente une à deux fois par mois, le dimanche de 9h à 13h. Généralement les habitués reçoivent un SMS indiquant la date de la prochaine venue à Gaillon, si vous ne faites pas encore parti de ces privilégiés n'hésitez pas à le contacter au 06 78 54 17 56. Il propose sur place des poulets fermiers du Gers et des accompagnements de saison, des travers et échine de porc Breton, des cuisses de canard et du jambonneau breton. Sur commande vous pouvez retrouver des canettes fermières de Challans et pintades fermières du Gers. L'ensemble de ses volailles sont Label Rouge.

Quant à Zoé, elle vient jusque chez vous... Zoé est une restauratrice qui a réorienté son activité sur une dimension plus locale et plus sociale. Elle prépare des petits plats maison qu'elle livre à domicile ou au travail sur les communes alentour quotidiennement ou ponctuellement. Elle donne une priorité aux produits locaux et de saison, n'utilise ni additif, ni conservateur, elle s'adapte aux différents régimes alimentaires et enfin l'ensemble est mijoté à Gaillon. Si mettre les pieds sous la table vous tente, contactez la cuisine de Zoé au 07 88 45 92 50 ou par mail cuisinedezoe@gmail.com



Le vous propose des petits plats maison livrés à domicile quotidiennement ou ponctuellement.

- Mijotés à Gaillon-sur-Montcient
- Priorité aux produits locaux et de saison
- Sans additif ni conservateur
- Adaptation aux régimes particuliers

N'hésitez pas à me contacter pour plus d'informations !



Merci @ nos producteurs

Plus récemment, l'initiative d'Hélène et Rémy avec le casier vert est à souligner.

Ils vous permettent de réaliser vos achats d'épicerie locale et zéro déchet avec une livraison pour l'instant le vendredi sur le parking de la mairie ou à domicile. A terme les commandes seront centralisées dans un point de retrait adapté sur le parking de la mairie. Pour en savoir plus vous pouvez consulter leur site internet <https://www.lecasier-vert.fr>



D'autres comme Olivier et Malika vous ouvrent leur porte à Gaillon.

Olivier Gourmand est pâtissier traiteur depuis plus de 35 ans, il réalise vos commandes pour les grands ou petits événements et organise des ateliers pour les enfants et les adultes. Vous pouvez consulter son site olivier-gourmand.fr pour voir ses réalisations ou le contacter au 06 26 51 74 43 ou par mail olivier.gourmand@hotmail.fr



Enfin, nous adressons nos sincères remerciements à Guillaume Amiot

qui a mis, le temps de sa formation, son savoir-faire au profit des Gaillonnais avec sa livraison de bon pain au levain chaque vendredi jusqu'au mois de juillet dernier.



Rétrospective photos 2021



La chasse aux oeufs...



... du 28 mars 2021



Cérémonie du 8 Mai



Éco-refuge, le 8 mai



Remerciements à Caroline Klimowicz-Barré pour cette photo